

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT





Comprendre la notion d'éducation au développement, c'est d'abord s'interroger sur la notion même de "développement" et sur le type de relations Nord-Sud qui en a résulté dans le cadre d'une "coopération au développement".

1- La notion de “ développement ”

1.1- Ses liens avec les concepts d'évolution et de progrès

Comprendre et s'interroger sur le terme de “ développement ” aux XX^e et XXI^e s., c'est aborder dans un premier temps ses liens avec les concepts d'“ évolution ” et de “ progrès ” qui ont eux-mêmes évolué au cours de l'Histoire.¹

Avant de prendre dans le langage courant contemporain un sens plutôt économicopolitique, le terme de “ développement ” a d'abord eu une origine scientifique liée à la notion d'évolution. Jusqu'aux XVIII^e-XIX^e s., ces deux concepts ont en effet été fondés sur une interrogation d'ordre biologique: « développement » et « évolution » sont alors communément utilisés pour désigner les phases successives par lesquelles passe l'être vivant (naissance, croissance, mort). Au XIX^e s., toujours dans le domaine de la biologie, ils ne désignent plus seulement les étapes de la croissance d'un être vivant, mais aussi la succession des âges accompagnée d'une mutation éventuelle des espèces. Le développement implique désormais des étapes d'accroissement avec une direction, un sens, un aspect cumulatif. C'est ainsi qu'apparaît le concept d'**évolutionnisme**. Appliqué dans un premier temps à la biologie,² il touche peu à peu d'autres domaines tels que la sociologie (le *développement* des sociétés).

L'idée de progrès, que l'on lie aussi au terme de « développement », apparaît quant à elle en même temps que le christianisme. A l'époque, il s'agit du progrès *moral* de l'humanité. Mais avec la Renaissance, le “ mieux ” est de plus en plus lié aux progrès de la *science* et non plus au progrès moral. Emerge alors l'idée de progrès cumulatif de l'humanité, du perfectionnement de l'homme grâce à la science. Au XVIII^e s., ces idées vont se cristalliser en terme social et politique. On ose alors affirmer que les religions sont à l'origine de la stagnation de l'humanité et qu'il est nécessaire de changer et de développer l'enseignement des sciences. Un siècle plus tard, le **positivisme** d'A. COMTE développe l'idée que le progrès de l'humanité est de passer de l'état théologique (ou fictif) à l'état scientifique (ou positif). Le savoir et le progrès doivent se fonder sur des faits scientifiquement observables qu'il s'agit d'analyser afin de mettre en évidence des lois à partir desquelles on pourra prédire l'avenir de l'humanité dans tous les domaines: social, économique, politique... La société industrielle est alors considérée comme le modèle de développement de l'humanité.

Les conséquences du positivisme sur l'analyse économique et sociale vont être très importantes. On retrouve, par exemple, son influence dans les théories de l'anthropologue américain L.H. MORGAN³ ou de l'économiste américain W. ROSTOW⁴ qui traitent respectivement du développement des sociétés et du développement économique.

¹ D'après les travaux de Mme le Pr. E. Terdjman, Cours de D.E.S.S. “ Responsable de Projet Formation / Développement ”, Faculté des Sciences de l'Education, Université Paris XII-Val-de-Marne, 2000-2001.

² Cf. les théories évolutionnistes de la fin du XIX^e s. comme celle de C. Darwin.

³ Selon L.H. Morgan (1818-1881), l'humanité évolue de l'état de sauvagerie vers l'humanisation en 3 étapes. Il ajoute que tous les peuples sont soumis à cette évolution, mais à un rythme différent.

⁴ Il s'agit cette fois-ci des étapes de la croissance économique qui expliquent le processus de développement économique des pays dans les années 50.

Le rappel des liens entre ces concepts permet donc de cerner un peu plus la notion de “ développement ” et de comprendre les différentes influences auxquelles sa définition a été soumise au XX^e siècle.

1.2- La notion de développement au XX^e siècle

Dans ses travaux, Bruno RIONDET⁵ explicite qu’au XX^e s. tout le monde évoque le “ développement ” sans qu’aucune définition claire ne soit donnée.

Dans le domaine des sciences sociales ou humaines, le terme est assez récent: il apparaît pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale⁶ et prend alors le sens de *civilisation*.

Son sens actuel, davantage lié à l’économie, est élaboré au sein de la S.D.N.,⁷ mais ne prend toute son importance qu’à la fin des années 1940 lors du discours du Président américain H.S. TRUMAN qui emploie alors le terme corollaire de “ sous-développement ”.

Les marques de l’évolutionnisme et du positivisme dans la définition du développement au XX^e siècle sont ainsi évidentes: dans un premier temps, elles se retrouvent clairement dans l’idée de comparer les sociétés entre elles. On parle alors de sociétés évoluées, civilisées et de la nécessité pour certaines d’atteindre un même niveau de civilisation. L’influence de ces deux courants se remarque aussi après la Seconde Guerre Mondiale lorsque l’idée de définir le développement en terme de progrès économiques/ techniques apparaît. Le modèle de développement des sociétés industrielles devient le point de repère, de comparaison, l’idéal à atteindre pour les pays dits sous-développés.⁸

1.3- Les critères de développement au sortir de la 2^d Guerre Mondiale

Cette définition du développement, influe énormément sur les critères et indicateurs qui sont utilisés pour mesurer le niveau de développement des pays. Puisqu’à l’époque la notion de développement renvoie principalement au processus de passage des sociétés traditionnelles vers l’industrialisation, les critères en question sont sans surprise et principalement d’ordre économique.

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale et dans les décennies qui suivent, les critères de développement se fondent principalement sur la production, le commerce, les infrastructures... avec des indicateurs tels que le P.I.B., les exportations, les importations, la présence d’axes routiers, ferroviaires, de ports... etc.

Les économistes deviennent à cette époque les théoriciens dominants dans le domaine du développement. Ils travaillent sur les causes du « sous-développement » et élaborent des théories et modèles ayant pour finalité de réduire les disparités entre pays.

1.4- Les théoriciens du développement depuis la 2^d Guerre Mondiale

Les travaux des économistes dans le domaine du développement évoluent bien sûr avec le temps. Ainsi, au niveau de la définition des causes du sous-développement, les théories se multiplient avec les décennies.⁹

⁵ B. Riondet, *Education au développement*, Paris, Hachette, 1996.

⁶ Cf. le discours de la reconstruction de l’Europe, le pacte de la S.D.N., les “ 14 points ” du Président américain T.W. WILSON...

⁷ La Société des Nations est l’ancêtre de l’O.N.U..

⁸ Il s’agit principalement des pays nouvellement indépendants ou sur le point de l’être.

⁹ J. Brasseul, *Introduction à l’économie du développement*, Paris, A. Colin, 1993.

Dans les années 1950, les “ pionniers ” du développement soulignent que les causes du sous développement sont à rechercher dans le manque de **capital technique**. Ils mettent alors l'accent sur le rôle déterminant de l'investissement dans ce capital pour permettre le développement (R. NURSKE, P. ROSENSTEIN RODAN, W. ROSTOW...).

Plus tard, dans les années 1960-70 apparaît ce que l'on a appelé le « tiers mondisme ». Ce courant idéologique soutient l'idée que la **domination** des pays développés sur les autres pays est la principale cause du sous-développement. Les théories de la dépendance, l'analyse en terme de centre-périphérie et les théories néomarxistes de l'échange inégal s'affirment alors (P. BARAN, F.H. CARDOSO, C. FURTADO...).

Dans un même temps des préoccupations nouvelles se font jour dans l'étude du développement: un certain intérêt est porté sur les besoins dits **fondamentaux** (alimentation, logement, éducation, santé), les questions démographiques et sociales (inégalités des revenus) et le contexte international de développement (nouvel ordre économique international, terme des échanges, dette, dialogue Nord-Sud...). Ce courant est bien représenté au sein de l'O.N.U. (C.N.U.C.E.D.).

Mais les années 1980-90 voient resurgir la pensée économique libérale qui va s'opposer aux théories tiers mondistes en explicitant que le sous-développement a des **causes internes** (facteurs socioculturels, structures politiques...). Les théoriciens de ce courant défendent alors l'économie de marché, les programmes de libéralisation, les privatisations et leur influence est grande dans des organismes puissants tels que le F.M.I.¹⁰, la Banque mondiale et le G.A.T.T..¹¹

Suite à ces différentes approches, des théories et des modèles de développement sont élaborés. Une synthèse réalisée par la revue Sciences Humaines offre une vision intéressante de ces différents modèles accompagnés de leurs avantages et inconvénients (cf. pages suivantes).¹²

Les différentes analyses, théories et modèles présentés montrent combien la réflexion a été très riche dans ce domaine. Leur multiplication et leur variété démontrent aussi que le développement est une affaire très complexe et que la recherche (théorie) en la matière se trouve influencée, modifiée par la réalité et l'évolution de la conjoncture.

Ainsi, en va-t'il de l'analyse sur le ou les processus de développement, mais aussi de la définition même de ce que l'on appelle « développement ».

¹⁰ Fonds Monétaire International

¹¹ Le G.A.T.T. est devenu l'O.M.C. (Organisation Mondiale du Commerce).

¹² "Les modèles de développement à l'épreuve du temps", Sciences Humaines, N°23, décembre 1992, p. 26.

LES DIFFERENTES APPROCHES DU DEVELOPPEMENT

APPROCHES ET THESES DOMINANTES	STRATEGIES ET APPLICATIONS	POINTS FORTS (+) POINTS FAIBLES (-)
<p>Approche libérale</p> <ul style="list-style-type: none"> - A. SMITH: "Richesses des Nations" par les vertus du libre marché - D. RICARDO: la loi des avantages comparatifs (spécialisation sur le marché mondial) - W. ROSTOW: étapes universelles de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> - inspire les politiques d'ajustement structurel du F.M.I., du G.A.T.T. - politique de "laissez faire" - ouverture des frontières - pas d'interventionnisme étatique 	<ul style="list-style-type: none"> (+) favorise l'essor des entrepreneurs (+) appelle les investissements extérieurs (+) favorise les transferts de technologie (-) dépendance aux cours mondiaux (-) pas de soutien du marché intérieur (-) accroît les inégalités
<p>Approche développementaliste</p> <ul style="list-style-type: none"> - dualisme: opposition des secteurs traditionnel et moderne (W. LEWIS) - déséquilibre sectoriel (A. HIRSCHMAN) - cercle vicieux de la pauvreté (R. NURSKE) 	<ul style="list-style-type: none"> - développement "nécessairement" désarticulé" - intervention pour stimuler des pôles de croissance. Pratiquer des politiques de filières. Casser les goulots d'étranglement. 	<ul style="list-style-type: none"> (+) encourage l'essor industriel (-) décourage le développement agricole
<p>Approche structuraliste</p> <ul style="list-style-type: none"> - R. PREBISH (Cepal) - C. FURTADO: Ecole de la dépendance - F. PERROUX: effets de domination entre centre et périphérie 	<ul style="list-style-type: none"> - politique de substitution d'importation - forte intervention publique 	<ul style="list-style-type: none"> (+) encourage l'essor de certaines filières (-) freine la productivité
<p>Approche néomarxiste</p> <ul style="list-style-type: none"> - G. FRANCK - S. AMIN: critique de l'impérialisme et des multinationales - A. EMMANUEL: théorie de l'échange inégal 	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de "découplage" de l'économie mondiale et développement endogène - nationalisation de la production - planification - réforme agraire 	<ul style="list-style-type: none"> (+) indépendance nationale (-) bureaucratisme (-) tue l'initiative (-) accroît le retard et diminue la productivité
<p>Approche de l'auto-développement</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'appuie sur les acteurs locaux - la gouvernance (relations politiques et solidarités locales) 	<ul style="list-style-type: none"> - actions concertées des administrations locales, agents de développement, ONG, et populations locales - nombreuses "recherches action" - formation des populations 	<ul style="list-style-type: none"> (+) encourage la mobilisation locale, la prise en charge par les acteurs (+) s'appuie sur les ressources réelles (-) reste à petite échelle (-) ne peut agir sur les dynamiques globales

Parmi les facteurs de cette évolution :

- l'**échec des différentes stratégies de développement** au cours des cinquante dernières années. Malgré théories et modèles, les pays dits sous-développés n'ont pas atteint le niveau de développement escompté, surtout d'après le modèle économique que l'on favorisait dans le Nord ;
- la **prise de conscience de l'existence de disparités** qui peuvent exister entre les pays dits sous-développés ; tous ne font pas face aux mêmes difficultés et chacun a ses caractéristiques propres. Il ne peut donc exister une recette unique de développement ;
- la **crise économique et financière** à laquelle ont fait face les pays développés à partir des années 1970. Celle-ci les a aussi fait réfléchir sur leur propre modèle de développement et sur ses fondements économiques qu'ils privilégiaient.
- les **retombées environnementales** de nos modèles de développement et plus particulièrement du modèle dominant des pays industriels.

Il est donc intéressant de noter qu'au cours des décennies la notion de développement a évolué et a dépassé le simple cadre de l'économie.

1.5- L'évolution de la notion de développement

B. RIONDET analyse bien dans ses travaux l'évolution du sens donné à la notion de « développement ». Il situe les premiers signes de démarcation avec sa connotation purement économique dans les années 1960 lors de la sortie de la bulle pontificale "*populorum progressio*" (1967). Celle-ci ouvre selon lui « *.. La voie à une réflexion encore peu partagée à l'époque : le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique. Pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout Homme et tout l'Homme.* »¹³

Les années 1960-70, comme nous l'avons vu précédemment, représentent aussi une période féconde dans l'étude du développement. La macro économie n'est plus le seul domaine d'étude et l'attention se porte sur les besoins fondamentaux des populations (alimentation, logement, éducation, santé), les questions d'ordre démographique et sociale...etc.

Dans les années 1990, enfin, le P.N.U.D. publie son premier rapport faisant référence au « développement humain ».¹⁴ A partir de cette publication, le développement n'est plus seulement défini en terme économique et ses critères et indicateurs évoluent.

L'I.D.H. (indice de développement humain) est ainsi créé : on ne s'intéresse plus seulement au P.I.B. ou aux infrastructures, mais aussi à l'espérance de vie, au taux d'alphabétisation, au taux brut de scolarisation et au P.I.B. réel par habitant.

La vision et la définition du développement changent donc radicalement. Désormais, il existe une réelle prise en compte des dimensions sociales et humaines du développement. Les besoins essentiels des habitants sont aussi importants que le niveau de revenu. Comme le souligne encore une fois B. RIONDET, « *L'intérêt majeur de l'IDH est de démontrer que le développement de l'être humain ne se réduit pas à celui de l'homo oeconomicus* ».¹⁵

¹³ B. Riondet, op. cit., p. 12.

¹⁴ P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica, 1991.

¹⁵ B. Riondet, op. cit., p. 33.

1.6- Proposition de définition

Nous pouvons donc en conclure que la définition de « développement » est complexe, dynamique et évolutive.

Le **développement** est à la fois :

- **multidimensionnel** : il a des aspects sociaux, économiques, culturels...
- **collectif / individuel** : tous les êtres humains ont la responsabilité du développement individuellement ou collectivement.
- **relatif** : entre l'idéal et la réalité.
- **en adéquation avec la société** : les Etats ont le droit et le devoir de formuler des politiques de développement national appropriées.
- **interdépendant** : les Etats ont le droit et le devoir de coopérer les uns avec les autres pour assurer le développement et éliminer les obstacles au développement.

Cette définition du développement que l'on retrouve dans « La déclaration sur le droit au développement » des Nations Unies (1986)¹⁶ est bien une amorce au concept de « développement durable » repensé au Sommet de Rio en 1992.

Ainsi, nous passons de "développement" à "développement durable".

¹⁶ Cf. la déclaration en annexe.

1.7- Du développement au développement durable

Le concept de développement durable a été introduit par Gro Harlem BRUNDLAND en 1987 dans un rapport destiné aux Nations Unies.¹⁷ Dans sa définition, il explicite que « *le développement durable de nos sociétés, c'est agir de manière à satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire les leurs* ». ¹⁸ L'aspect environnemental rejoint donc la définition de "développement" et lui donne ce caractère de "durabilité".

Ce rapport pose dès lors le **cadre** des stratégies à développer, des actions à mener afin d'œuvrer pour un développement dit durable.

Pour la première fois, la notion de **durabilité** est exprimée et explicitée: le développement ne demande pas seulement une réflexion sur le court terme, mais bien sur le long terme. Il s'agit de mettre en œuvre des stratégies de développement qui seront autant à court terme qu'à long terme, bénéfique à la vie sur notre planète.

Dans sa définition, G.H. GRUNDLAND exprime aussi la notion de **besoins** car le développement présent et à venir, c'est aussi répondre prioritairement aux besoins essentiels des plus démunis. On retrouve ici la notion de besoins fondamentaux développée depuis les années 1970.

Dans son analyse, B. RIONDET exprime bien l'un des apports essentiels de ce rapport à la réflexion sur le développement durable:¹⁹

- il démontre d'abord parfaitement la solidarité nécessaire entre pays enrichis et pays appauvris;
- il souligne, ensuite, la solidarité dans le temps entre générations.

En 1992 enfin, le Sommet de la terre à Rio reprend et développe pleinement le concept introduit par le rapport G.H. RUNDTLAND. L'idée de préservation de l'avenir de l'humanité se fait très présente et on prend alors pleinement conscience que nos modèles de développement, et principalement le modèle occidental, ne permettront pas aux générations futures d'hériter d'une planète vivable.

On fait alors reposer le développement durable sur 4 piliers principaux:

- la société
- l'économie
- l'environnement
- la démocratie participative

L'important étant de préciser qu'il existe une interdépendance entre ces trois piliers: ils sont indissociables et se doivent donc de développer des stratégies communes afin d'œuvrer pour un développement durable.

Toute action doit aussi articuler le court et le long terme (durabilité), le local et le global (interactions) et se faire avec la participation de tous.

Le Sommet de Rio a eu un retentissement très important dans le monde entier, ce qui a permis la diffusion du concept de développement durable à un public élargi.

¹⁷ G. H. Brundtland (sous la dir. de), *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Québec, éd. Du Fleuve, 1982.

¹⁸ Id., p. 51.

¹⁹ B. Riondet, op. cit.

Ce travail autour de la notion de développement nous permet désormais de mieux comprendre le type de relations qui se sont développées entre les pays dits du "Nord" et du "Sud" après la Seconde Guerre Mondiale, surtout des relations de "Coopération au développement".

2- Comprendre les relations Nord-Sud

2.1- L'organisation de l'aide au développement

Comme l'indique J. GIRI dans son article sur l'aide au développement,²⁰ l'aide apportée par les pays industrialisés aux pays dits en voie de développement est relativement récente. Avant la Seconde Guerre Mondiale, l'idée que les colonies peuvent se suffire à elles-mêmes est très répandue au sein des métropoles et on se contente alors d'octroyer quelques prêts pour des travaux d'infrastructures (ports et chemins de fer). L'aide telle qu'on la connaît naît véritablement dans les années 1940-50 avec les accords de Bretton Woods créant la B.I.R.D. et le F.M.I..

Cette aide qui s'est développée au sortir de la Seconde Guerre Mondiale est à la fois multilatérale et bilatérale. Le terme de « multilatéral » signifie que les fonds proviennent de sources diverses alors que l'aide bilatérale se fait dans le cadre d'un accord passé entre deux pays.

Parmi les principales **aides multilatérales**, nous retrouvons celles de Nations Unies, des institutions de Bretton Woods (groupe de la Banque mondiale et F.M.I.) et de l'Union Européenne.

- Au sein des Nations Unies, plusieurs agences spécialisées (éducation, enfance, agriculture...) soutiennent les pays en voie de développement sous la forme d'une aide technique ou financière. Les Nations Unies ont aussi institué en 1949 un "Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés" qui est devenu par la suite l'agence actuelle du P.N.U.D. (Programme des Nations Unies pour le Développement).

- Le groupe de la Banque mondiale : la B.I.R.D. est fondée en 1944 dans le but de venir en aide aux pays européens en reconstruction. Elle commence progressivement à s'intéresser aux pays en voie de développement dans les années 1950 en fournissant des prêts et une aide au développement aux pays à revenus intermédiaires et aux pays pauvres solvables. En 1960, l'I.D.A., membre du groupe, est aussi créée pour consentir aux pays les plus pauvres des prêts ne portant pas intérêt.

- Le F.M.I. fondé en 1945 met temporairement (crédits / prêts) ses ressources générales à la disposition des Etats membres qui font face à des difficultés de balance de paiements afin de soutenir des programmes de réajustements et de réformes (ce fut le cas de nombreux pays en voie de développement dans les années 1980).

- L'Union européenne est aussi l'une des sources multilatérales les plus importantes. Suite à la signature du Traité de Rome fondant la Communauté européenne, un Fonds européen de développement (F.E.D.) est créé en 1957.

Au niveau **bilatéral**, la France est l'une des premières avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à avoir développé ce type d'aide. Dès 1945, la « métropole » prend en charge une part des dépenses publiques de ses colonies. En 1946, deux institutions nouvelles, le F.I.D.E.S. (Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer) et la Caisse centrale de la France d'outre-mer sont créées pour financer des projets de développement dans les colonies. Leurs interventions deviennent significatives dans les années 1950 avec le financement de nombreux projets de développements soit par des dons, soit par des prêts à faible taux d'intérêt. Au début des années 1960 et avec les indépendances, le F.I.D.E.S. devient le F.A.C. (Fonds d'aide et de coopération) et a pour mission principale l'aide aux anciens territoires français. L'Agence

²⁰ J. Giri, "L'aide au développement : nécessaire et... dangereuse", In. BRUNEL S., *Tiers Mondes*, Paris, Ed. Economica, 1987, pp. 379-384.

Française de Développement²¹ est aussi un élément essentiel du dispositif français d'aide publique au développement. Elle assure la gestion des prêts et dons du trésor qui permettent le financement de projets.

Une autre source d'aide non institutionnalisée prend aussi une importance de plus en plus grande dans le monde du développement: il s'agit des **Organisations Non Gouvernementales** (O.N.G.) ou, selon l'appellation française, des Associations de Solidarité Internationale (A.S.I.) confessionnelles ou non.²² Celles-ci ont vu leur poids et leur nombre s'accroître depuis les années 1980 notamment grâce aux subventions gouvernementales et extra gouvernementales plus importantes en direction de leurs programmes dits de "développement local"²³

2.2- Nature de l'aide

Les sources de l'aide étant bien déterminées, il s'agit maintenant d'analyser la nature de cette aide et les deux influences majeures qu'elle subit.

- Tout d'abord, les **théories** élaborées depuis les années 1950 par des économistes dans le domaine du développement. Elles ont été en effet l'une des principales sources d'influence des politiques d'aide au développement comme l'indique le tableau suivant:

RAPPEL DES THEORIES DOMINANTES	AIDE APORTEE
<p>➤ Années 1950 : manque de capital technique: besoin de capitaux extérieurs massifs pour passer les stades du développement</p> <p>➤ Années 1960-70 : domination des pays développés, théorie de l'échange inégal...</p> <p>et Préoccupations nouvelles : besoins fondamentaux (alimentation, logement, éducation, santé...)</p> <p>➤ Années 1980-90 : causes internes.</p>	<p>➤ Accents sur les infrastructures qui devrait permettre la croissance économique et donc le développement</p> <p>➤ Accents sur la formation, l'éducation de base et l'aide à l'agriculture</p> <p>➤ Un désenchantement apparaît avec les « échecs » successifs: * Ajustements structurels du F.M.I. * Question de la dette à régler</p>

- Il y a aussi et surtout la prise en compte des intérêts des pays donateurs (économiques, politiques, culturels...), qui persistent même au-delà des indépendances, dans un contexte de Guerre Froide ou de mondialisation selon les périodes... Certains parlent même de « néocolonialisme ».

Les travaux de chercheurs, de journalistes, de magistrats ont bien démontré depuis plusieurs décennies comment et combien les pays industrialisés bénéficiaient de l'aide qu'ils apportaient aux pays en voie de développement. Ces bénéfices étaient et sont autant d'ordre économique, politique, culturel... Un ouvrage réalisé sous la direction de S. BRUNEL est particulièrement édifiant à ce sujet.²⁴

²¹ L'A.F.D. est issue de la Caisse Centrale de la France libre créée à Londres en 1941 par le Général de Gaulle. C'est un établissement public.

²² loi de 1901

²³ Sources d'informations sur les O.N.G. en France : Coordination sud, Ibiscus.

²⁴ S. Brunel, *Tiers Mondes - Controverses et réalités*, Paris, Ed. Economica, 1987.

2.3- Montant et ventilation de l'aide

Concernant le montant de cette aide, le dernier rapport de l'O.C.D.E.²⁵ montre que l'Aide Publique au Développement (A.P.D.) tend à diminuer de façon régulière depuis près d'une décennie. De 1992 à 1999, on passe ainsi de 41,4 à 37,9 milliards de dollars dans le cas de l'aide bilatérale et de 17 à 13,4 milliards de dollars dans le cas de l'aide multilatérale. Tandis que les crédits à l'exportation et les investissements directs sont en augmentation constante.

Du côté de l'aide privée, la part des O.N.G. est estimée à 6,7 milliards de dollars en 1999, ce qui la maintient à un niveau proche de l'année 1992 (6 milliards de dollars).

"L'infrastructure sociale et administrative" est le **secteur** bénéficiant le plus de l'aide bilatérale et multilatérale. Sous ce titre générique figurent l'enseignement, la santé, le gouvernement et la société civile, d'autres infrastructures sociales et civiles... "L'infrastructure économique" (transport et communications, énergie...) passe en seconde position.

Géographiquement, l'aide se dirige en majorité vers l'Afrique subsaharienne, même si on note une tendance à la baisse dans le volume de l'aide depuis la fin des années 1980. L'Asie et l'Océanie, quant à elles, reçoivent en volume une aide moins importante par rapport au continent précédent, mais celle-ci est en progression depuis 1992 tandis que l'aide en direction de l'Afrique du Nord-Moyen Orient et l'Amérique latine-Caraïbes est soit stagnante, soit en baisse.

Mais cette aide, quelle qu'elle soit et où qu'elle se dirige, suppose des fonds pour que le système fonctionne ; des fonds publics et privés provenant de cotisations obligatoires ou de dons. Depuis les premières décennies dites "de développement" et donc d'aide aux pays du Sud, tout un travail de sensibilisation, d'information au Nord auprès des populations s'est engagé pour lever des fonds et justifier leur utilisation. Cette sensibilisation/ information a véhiculé une certaine image de ces pays, une image qu'il est intéressant d'analyser pour mieux comprendre les relations Nord-Sud et la coopération au développement.

2.4- l'image des pays recevant de l'aide

L'image des pays receveurs « d'aide », qui représentent une très grande majorité de l'ensemble des pays de cette planète, se révèlent tout d'abord dans la terminologie utilisée à leur égard depuis les premières décennies de l'aide au développement.

On parle ainsi selon les époques de :

- Pays sous-développés: ce terme apparaît dans le discours du président américain TRUMAN à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Il a une connotation principalement économique qui laisse penser que les pays considérés comme sous-développés souffrent d'un simple retard (en lien avec la théorie de W. ROSTOW)
- Tiers monde (par A. SAUVY dans *L'Observateur*, 1952): ce terme a une origine géopolitique et rassemblait les pays qui se réclamaient du « non alignement » (conférence de Bandung, 1955) par rapport aux deux blocs de la guerre froide (O.T.A.N. / Pacte de Varsovie). Par la suite, la notion de développement (économique) s'est associée à ce terme et l'appartenance à ce groupe s'est faite sur le critère du revenu par tête.

²⁵ O.C.D.E., *Rapport annuel du CAD*, 2000.

➤ Périphérie (années 1960-70) : appellation utilisée par des auteurs d'inspiration tiers-mondiste et marxiste. Leur vision planétaire les conduit à avancer que cette région du monde est dépendante d'un centre constitué par les pays développés qui exerce sur elle une « domination ».

➤ Sud (années 1970) : ce terme essentiellement géopolitique. Il renvoie à la nécessité de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la situation actuelle étant jugée trop inégalitaire, car profitant trop aux pays développés du Nord.

➤ Pays en voie de développement (années 1980) : cette appellation suggère que les pays concernés connaissent une amélioration de leur situation, ce qui est plus observable pour certains que pour d'autres. Une distinction s'est aussi faite au cours des années 1970 entre les pays à **revenu intermédiaire** et les pays à **revenu faible**, une façon pour les pays industrialisés de recibler leurs aides. Parmi les pays à revenu intermédiaire, on retrouve dans la tranche supérieure les N.P.I. (Nouveaux Pays Industrialisés) en Asie orientale, en Amérique latine... Les pays à revenu faible ou P.M.A. (Pays les Moins Avancés) se trouvent en Afrique et en Asie. Récemment, un discours du Président français J. CHIRAC a même fait mention du qualificatif de P.P.E. (Pays Prochainement Emergents) à l'intention des pays à revenu faible...

Maintenant, nous allons vers les **Suds**, les **Tiers mondes** démontrant ainsi la variété des pays dont on parlait et qui représentent tout de même la majeure partie de notre planète...

Cette terminologie influence bien sûr les représentations des populations des pays donateurs qui sont aussi dépendantes des informations diffusées par les médias. A ce sujet, en France, la Cocodev a publié en 1992²⁶ une étude sur l'image des pays en voie de développement véhiculée par les médias :

L'analyse a démontré que les thèmes principaux développés à la **télévision** sont la politique, la société et les catastrophes tandis que l'économie est totalement absente. Aucune référence n'est faite non plus à un pays en tant qu'entité et le thème de la solidarité reste marginal. Les sujets « forts » sont ici privilégiés. Dans le cas de la **presse écrite**, second véhicule principal de l'information, on relève une prédominance pour les sujets de politique, de solidarité, d'économie et de culture. Les phénomènes de société intéressent moins à la différence de la télévision.

Mais dans les deux cas, les principaux attributs associés à ces pays sont la **souffrance** et la **misère** (14%), l'**aide** et l'**assistance** (11%). La mise en **contexte** est aussi importante surtout dans la presse écrite (14%)²⁷

Une autre étude du réseau polygone (1999)²⁸ a quant à elle analysé l'image des pays du Sud chez les étudiants. Il en est ressorti que la principale source d'information est la télévision (38%) et que les causes de sous-développement étaient principalement :

- la domination des pays riches
- le retard technologique et le manque de formation
- les conflits et le manque de démocratie

On retrouve ainsi à peu de chose près les principales analyses officielles qui ont circulé les quatre premières décennies du développement (1950-1990).

Un des points très intéressants de l'étude réside aussi dans la perception que les étudiants ont de la Coopération : ils la perçoivent essentiellement de manière unilatérale, c'est-à-dire dans une relation à sens unique allant du Nord vers le Sud.

Peut-on alors parler de "coopération" ?

²⁶ Cocodev, *L'image du tiers-monde dans les médias*, Paris, La documentation française, 1992.

²⁷ Ensemble des causes, de circonstances dans lesquelles s'insèrent un fait.

²⁸ Réseau Polygone, *Education au développement*, Bruxelles, ITECO, 1999.

La variété de la terminologie et les représentations différentes relevées précédemment nous font alors poser la question de savoir quelle est la réalité des pays du Sud ou ce qui peut nous rapprocher de leur réalité ?

2.5- La réalité de ces pays

Il est tout d'abord incontestable que les pays dits en voie de développement rencontrent d'importantes difficultés au niveau:

- de leurs besoins fondamentaux
- de leur question démographique
- de leur environnement
- de leurs migrations internes/ externes
- de leur dette

La lecture des rapports d'agences telles que le P.N.U.D., l'U.N.I.C.E.F., l'U.N.E.S.C.O, la Banque mondiale, L'O.C.D.E. . . en apportent l'évidence chaque année. Il y a de plus en plus de pauvres dans le monde. L'extrême pauvreté se situe sous le seuil de 1 dollar par jour et la pauvreté sous celui de 2 dollars par jour. Plus de 1,3 milliards de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour.²⁹

Mais il est aussi nécessaire de souligner que la réalité de ces pays (ou /es réalités...), ce sont aussi des situations très **variées** (et c'est pourquoi des classifications différentes se sont opérées ces dernières décennies). Le degré et la nature des difficultés énoncées précédemment sont bien différents selon que l'on se trouve au Togo ou en Inde, par exemple.

La réalité de ces pays, c'est aussi la réalisation de **progrès** dans de nombreux domaines tels que l'accès à l'eau potable, à l'éducation, à l'alphabétisation, le développement d'une économie informelle dynamique... Bien sûr et là encore des disparités existent entre pays et entre zones urbaines et rurales dans un même pays. Beaucoup reste à faire, mais beaucoup a aussi été fait.

Enfin, la réalité, c'est surtout le fait qu'il apparaît incontestable que le développement de ces pays ne se fera sans une réelle collaboration entre tous les pays et que le propre développement des pays dits "développés" ne pourra être **durable** sans la coopération des pays dits "en voie de développement".

Car la réalité est avant tout celle de l'**interdépendance de nos développements** respectifs.

En effet, les progrès à réaliser au Sud comme au Nord, qui connaît le « mal développement » (chômage, problèmes environnementaux, crise financière...), n'auront pas lieu sans une réelle coopération car nos développements, nos progrès sont interdépendants. Le phénomène de la globalisation a rendu les interdépendances Nord-Sud encore plus fortes et ce dans tous les domaines: économie, migrations, environnement, sécurité...

²⁹ Sources P.N.U.E., *L'avenir de l'environnement mondial*, 1999.

Suite à ces deux parties traitant de la notion de développement et de ses répercussions sur les relations Nord-Sud, il est désormais plus aisé de comprendre ce que peut être l'éducation au développement que nous allons aborder dans une dernière partie.

3- L'éducation au développement (le cas de la France)

3.1- Les influences sur l'éducation au développement

L'histoire de l'éducation au développement est en effet liée à l'évolution des théories sur le développement ainsi qu'au monde de la coopération.

	CONTEXTE DE L'AIDE ET DES THEORIES DU DEVELOPPEMENT	EDUCATION AU DEVELOPPEMENT
Années 1950-60	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le développement passe par la modernisation, l'industrialisation (infrastructures...). La théorie de W. ROSTOW est dominante. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ On fait appel à la générosité des gens. Il s'agit de sensibilisation et non pas d'éducation au développement. La démarche est de type caritatif.
Années 1970	<ul style="list-style-type: none"> ➤ On met l'accent sur l'analyse politique et économique du sous-développement (domination). On parle aussi de besoins fondamentaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apparition de la notion d'éducation au développement. Les causes du sous-développement ne sont plus seulement d'ordre économique.
Années 1980	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les causes du sous-développement proviennent aussi de facteurs internes selon les théoriciens. Les conflits régionaux se multiplient, la crise s'étend et on parle de la dette. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'éducation au développement se complexifie avec ces nouvelles thématiques qui émergent: dette, conflits, migrations, crise alimentaire, problèmes environnementaux... Elle entre dans le champ politique.
Années 1990	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chute du mur de Berlin. Crise dans les pays développés. Le "sous-développement" au Sud côtoie le « mal-développement » au Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'éducation au développement a une tâche amplifiée. Les notions d'interdépendance, de mondialisation, de développement durable sont au centre des débats.

3.2- L'éducation au développement en France

Dans son ouvrage, B. RIONDET³⁰ reprend la genèse de l'éducation au développement en France et souligne que la réflexion sur les moyens de l'introduire dans le système éducatif français fut amorcée en 1976 sous l'impulsion de certaines O.N.G. et du Ministère de la Coopération.

Il explicite aussi qu'au début des années 1980, l'explosion du tiers-mondisme lance un débat que le système éducatif français ne peut plus ignorer. Le concept d'éducation au développement commence alors à émerger et

³⁰ B. Riondet, op. cit.

plusieurs associations vont s'intéresser au public scolaire avec des activités qui se déroulent la plupart du temps dans le périscolaire ou tout à fait à l'extérieur de l'école.

La concertation entre les O.N.G. et les pouvoirs publics se développe tout au long des années 1980 et amène à la publication dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale de divers notes et circulaires sur l'introduction de l'éducation au développement à l'école.

Parmi les plus importantes :

➤ 1981 : 1ère note de service consacrée à la sensibilisation sur l'aide au développement. Les enseignants doivent s'efforcer de rendre les élèves conscients des points communs que ceux-ci ont avec les enfants du Tiers-Monde et des liens de solidarité qui les unissent à eux. L'approche est pluridisciplinaire. L'action à entreprendre doit également renforcer la solidarité concrète qui existe dans les classes avec les enfants d'immigrés. La journée du Tiers Monde à l'école va devenir institution annuelle.

➤ 1984 : nouvelle circulaire avec une certaine avancée conceptuelle puisqu'on parle directement d'éducation au développement. On dépasse ainsi le simple cadre de la sensibilisation.

➤ 1985 : pour donner davantage de cohérence et d'impulsion régionale, les recteurs sont conviés par la circulaire annuelle à "désigner dans chaque académie un inspecteur régional, chargé de l'animation pédagogique de cette action pour l'éducation au développement". Un thème est retenu par année.

Au fil des circulaires ministérielles, la politique du Ministère se précise sur plusieurs points. L'éducation au développement est bien perçue comme étant interdisciplinaire et comme devant s'inscrire dans le projet d'établissement. On fait aussi mention d'un partenariat "clef" avec les O.N.G..

➤ 1989 : l'éducation au développement s'affirme comme une priorité nationale.

➤ 1994 : l'éducation au développement est située dans la continuité des débats engagés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio. Il convient dès lors d'associer systématiquement à l'environnement la notion de développement durable.

En parallèle à ces notes et circulaires, la formation des enseignants et d'autres personnels de l'Education Nationale commence à se développer lors de la formation continue, des stages académiques, les universités d'été...

L'éducation au développement est aussi à l'initiative des associations qui individuellement ou en collectif organisent des campagnes, des activités, des interventions... ayant trait au domaine du développement. Parmi ces actions, nous retrouvons la campagne "Demain le monde...", les collectifs "La terre, l'affaire du siècle", "L'éthique sur l'étiquette", la Semaine de la Solidarité Internationale... Chacun traitant d'un domaine du développement durable en particulier (commerce équitable, environnement, alimentation, éducation...) ou de tous les domaines qui en découlent.

Mais l'éducation au développement n'est pas chose aisée et nombre d'initiatives qui se déclarent être de l'éducation au développement ont encore beaucoup de chemin à faire pour être véritablement qualifiées de la sorte.

3.3- Les difficultés de l'éducation au développement

D'une manière générale, et comme l'explique le P.E.D.A. dans son guide,³¹ les activités d'éducation au développement doivent dépasser le stade de la sensibilisation et de l'information.

La **sensibilisation** est en effet une approche superficielle qui fait surtout appel aux émotions. Elle s'adresse généralement à un grand public indistinct et se fait lors d'une opération "coup de poing".

L'**information**, quant à elle, est une approche qui doit permettre dans le meilleur des cas une réflexion objective et rendre possible une compréhension plus en profondeur.

Car l'**éducation au développement** est bien une approche en profondeur, de longue haleine. L'apport cognitif est plus élaboré et on fait appel à l'esprit critique du public ciblé.

Au sein du système éducatif formel, d'autres difficultés surgissent telles que la complexité "d'éduquer au développement" qui exige une approche interdisciplinaire (économie, histoire, politique, sociologie...) et les contraintes institutionnelles (finir les programmes...). A ce niveau, les facteurs sont donc à la fois d'ordre pédagogique et pratique.

3.4- Les objectifs de l'éducation au développement

Les objectifs de l'éducation au développement sont de développer :

➤ des connaissances (savoirs)

* connaître des échelles géographiques différentes :

- situations de développement
- questions d'environnement
- sociétés et peuples divers

* comprendre

- relations d'interdépendances (mondialisation)
- relations entre données politiques, géographiques, sociales,

démographiques, culturelles...

➤ des attitudes (savoir-être)

* ouverture à la compréhension internationale

* tolérance

* refus du racisme

➤ des comportements (savoir-faire)

* encourager des pratiques d'échanges, de partenariat, de coopération, de solidarité

³¹ P.E.D.A., *Eduquer au développement et à la solidarité internationale – Guide pour l'action*, Strasbourg, 2000.

3.5- Essai de définition

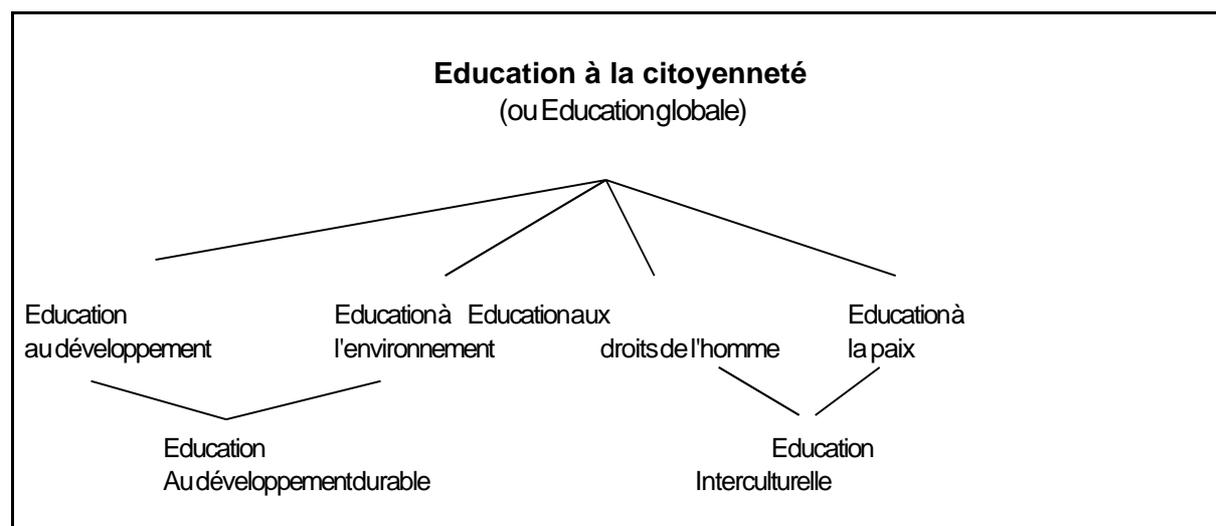
Suite à ces réflexions, nous pouvons donc définir l'éducation au développement comme étant :

L'ensemble des actions entreprises avec le support d'une pédagogie, pour permettre la compréhension, par la voie cognitive, des phénomènes d'interdépendance et de solidarité entre populations du Nord (pays industrialisés) et du Sud (pays du tiers-monde).³²

Cette dénomination anglo-saxonne, pourrait avantageusement être transformée en "éducation à la solidarité internationale".

Il s'agit donc d'un processus visant à amorcer une réflexion analytique et critique sur les relations entre le Nord et le Sud. Il en effet tente de mettre en évidence les interdépendances et de montrer comment elles génèrent de la pauvreté et de l'injustice des deux côtés. Seule cette réflexion permettra par la suite de modifier certaines attitudes et comportements et de mettre en oeuvre une véritable coopération Nord-Sud avec comme finalité le **développement humain**.

L'éducation au développement : sa place dans l'éducation à la citoyenneté (éducation globale)



³² Unicef-CNDP, *Education au développement - Références documentaires*, Paris, Unicef-CNDP, 1994.

SOURCES

Conventions et déclarations internationales :

- "*Déclaration universelle des droits de l'homme*", adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948.
- "*La déclaration sur le droit au développement*", adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 décembre 1986.
- "*Convention Internationale des droits de l'enfant*", texte adopté le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies.
- "*Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*", Sommet Planète Terre, Conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil, 3-14 juin 1992.
- « *Déclaration de Johannesburg sur le développement durable* », Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, août - septembre 2002.

Conventions et déclarations européennes :

- « La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne », Union européenne, 2000.
- « Déclaration de Lisbonne » du Conseil de l'Europe sur une campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud, 1984.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports annuels

- **O.C.D.E.**, *Rapport du C.A.D.*.
- **P.N.U.D.**, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica.
- **P.N.U.E.**, *L'avenir de l'environnement mondial*.

Ouvrages

Sur le développement

- **BRASSEUL** Jacques, *Introduction à l'économie du développement*, Paris, A. Colin, 1993.
- **BRUNDTLAND** Gro Harlem (sous la dir. de), *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Québec, éd. Du Fleuve, 1988.
- **BRUNEL** S., *La coopération Nord-Sud*, Paris, PUF, 1997.
- **COCODEV**, *L'image du tiers-monde dans les médias*, Paris, La documentation française, 1992.
- **COQUERY-VIDROVITCH** Catherine, **HEMERY** Daniel & **PIEL** Jean, *Pour une histoire du développement*, Paris, L'Hamattan, 1993.
- **PIEL** Jean, *Esquisse d'une histoire comparée des développements dans le monde*, Paris, Erasme, 1989.
- **PUJOLLE** Thérèse, *Lutter contre un monde inégal*, Cahors, Editions Milan, 1998.
- **RIST** G., *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 1996.

Sur l'éducation à la solidarité internationale et l'éducation interculturelle

- **ABDALLAH-PRETCEILLE** Martine & **PORCHER** Louis, *Education et communication interculturelle*, Paris, PUF, 1996.
- **ABDALLAH-PRETCEILLE** Martine & **THOMAS** Alexander, *Relations et apprentissages interculturels*, Paris, A. Colin, 1995.
- **A.N.P.A.S.E.**, *Enfances et cultures*, Toulouse, Editions Privat, 1986.
- **BERNARD** A., **HELMICH** H. & **LEHNING** P.B. (sous la dir. de), *La société civile et le développement international*, Paris, Editions de l'OCDE, 1998.
- **BOUCHER** Manuel, *Les théories de l'intégration*, Paris, L'Hamattan, 2000.
- **CAMILLERI** Carmel & **COHEN-EMERIQUE** Margalit (sous la dir.), *Chocs des cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, Paris, L'Hamattan, 1989.
- **CENTRE NORD-SUD**, *Education à la citoyenneté mondiale – Exemples de bonnes pratiques d'éducation à la solidarité internationale en Europe*, [date?].
- **Id.**, *Interdépendance et partenariat trans méditerranéens, rapport du symposium international*, Rome 17-19 janvier 1994.
- **Ibid.**, *Séminaire - Nouveau plaidoyer en faveur de la coopération au développement*, 1996.
- **Ibid.**, *Dialogue interculturel*, 1999.
- **CONSEIL DE L'EUROPE**, *Kit pédagogique – Idées, ressources, méthodes et activités pour l'éducation interculturelle informelle avec des adultes et des jeunes*, Strasbourg, Centre Européen de la Jeunesse, 1999.
- **CDTM**, *Se former à l'interculturel – expériences et propositions*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, 2000.
- **CNDP / U.N.I.C.E.F.**, *Education au développement – Références documentaires*, Toulouse, Paragraphic, 1994.
- **COURSIN** F., *La contribution de la France au progrès des pays en voie de développement*, Rapport du Conseil Economique et Social, Paris, Les éditions des Journaux Officiels, 2001.
- **DINELLO** Raimundo & **PERRETCLERMONT** Anne Nelly, *Psychologie interculturelle*, Fribourg, Editions Delval, 1987.
- **DEMORGON** Jacques, *Complexité des cultures et de l'interculture*, Paris, Anthropos, 1996.
- **Id.**, *L'exploration interculturelle*, Paris, A. Colin, 1989.
- **Ibid.** Jacques, *L'histoire interculturelle des sociétés*, Paris, Anthropos, 1998.
- **DEWITTE** Philippe, *Immigration et intégration - l'état des savoirs*, Paris, éditions la découverte, 1999.
- **GIUS-DESPRAIRIES** Florence & **MULLER** Burkhard, *Se former dans un contexte de rencontres interculturelles*, Paris, Anthropos, 1997.
- **OUELLET** Ferdinand, *L'éducation interculturelle - Essai sur le contenu de la formation des maîtres*, Paris, L'Hamattan, 1991.
- **P.E.D.A.**, *Eduquer au développement et à la solidarité internationale – Guide pour l'action*, Strasbourg, 2000.
- **RESEAU POLYGONE**, *Education au développement*, Bruxelles, ITECO, 1999.
- **RIONDET** Bruno, *Education au développement*, Paris, Hachette, 1996.
- **RITIMO / SOLAGRAL**, *Pour un commerce équitable*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, 1998.
- **SMILLIE** I., **HELMICH** H. (sous la dir. de), *L'opinion publique et la coopération au développement*, Paris, OCDE, 1998.
- **UNION EUROPEENNE**, *Outils pédagogiques interculturels – Un inventaire sélectif de bons exemples de l'Union Européenne*, Gand, Steupunt Intercultureel Onderwijs, 1997.

SITES INTERNET

I- Actualités internationales

- les sites des grands quotidiens: Le monde, Libération, Le Figaro...
- les sites de périodiques: Le Monde diplomatique, Politis, Courrier international, Alternatives économiques, Alternatives internationale, Jeune Afrique – L'Intelligent, The Economist, Newsweek...

Autres médias:

<http://www.cfitv.com/info/africatime.html>

<http://www.mediasol.org/xhome.php3>

<http://www.rfi.fr>

II- Documentation

<http://www.globenet.org/ritimo/>

<http://www.globenet.org/terre-d-avenir/>

<http://www.ademe.fr>

<http://www.nscentre.org>

III- Les centres de recherche

<http://www.cirad.fr>

<http://www.ird.fr>

<http://www.gemdev.org/> (groupe inter-universitaire français)

IV- Campagnes d'éducation à la solidarité internationale

<http://www.globenet.org/demain-le-monde/>

<http://www.lasemaine.org/>

<http://www.cfsi.asso.fr/alimenterre2002.htm>

<http://www.commerceequitable.org/fra/quinzaine.php>

<http://www.laligue.org/> (pour la quinzaine de l'école publique)

<http://www.solidarite-laique.asso.fr/> (pour la rentrée solidaire)

V- Associations de solidarité internationale et associations d'environnement

<http://www.coordinationsud.org/>

<http://www.globenet.org/crid/>

<http://www.collectifjoburg2002.org/membres/annuaire.php>

<http://www.solidarite-laique.asso.fr/>

<http://www.laligue.org/>

<http://www.educenvir.org/~cfee>

VI- Les Institutionnels

<http://www.france.diplomatie.fr/mae/>

<http://www.environnement.gouv.fr/>

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/>

<http://www.education.gouv.fr/default.htm>

http://europa.eu.int/comm/development/publicat/courier/index_181_fr.htm

VII- Les Organisations internationales

<http://www.un.org>

<http://www.undp.org>

<http://www.unesco.org>

<http://www.unicef.org>

<http://www.unep.org>

<http://www.oecd.org>

<http://www.worldbank.org>